



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Cinquième session

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Deuxième session

Maastricht (Pays-Bas), 2 juillet 2014
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Ouverture du débat conjoint de haut niveau

Ordre du jour provisoire annoté du débat conjoint de haut niveau

Qui se tiendra à Maastricht (Pays-Bas) le 2 juillet 2014, à partir de 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture du débat conjoint de haut niveau.
2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole.
3. Séance thématique.
4. Déclaration de Maastricht.
5. Décisions de la Réunion des Parties à la Convention à sa cinquième session.
6. Clôture du débat conjoint de haut niveau.

GE.14-21565 (F) 110414 140414



* 1 4 2 1 5 6 5 *

Merci de recycler



II. Introduction

1. La cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention d'Aarhus auront lieu du 30 juin au 4 juillet 2014, avec un débat conjoint de haut niveau le 2 juillet. Elles se tiendront à Maastricht (Pays-Bas), à l'invitation du Gouvernement néerlandais.

2. Le débat de haut niveau réunira des responsables de haut rang, y compris des ministres, des vice-ministres, des secrétaires d'État, d'autres chefs de délégation et des invités d'honneur, et sa séance thématique sera consacrée aux thèmes devant figurer dans la Déclaration de Maastricht (voir le projet de Déclaration, ECE/MP.PP/2014/L.26-ECE/MP.PRTR/2014/L.1)¹.

3. Le débat de haut niveau, présidé par un haut représentant du pays hôte, prendra la forme d'une table ronde à laquelle participeront des ministres, des représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes ayant une connaissance poussée du thème de la session et qui sera suivie d'un débat général. Les échanges de vues se dérouleront sous la conduite d'un animateur. Le débat de haut niveau portera principalement sur les thèmes du projet de Déclaration de Maastricht. Il devrait notamment fournir une contribution aux travaux sur le futur programme de développement durable faisant suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) ainsi qu'à l'établissement et à la mise en œuvre des objectifs pertinents du Millénaire pour le développement ou de futurs objectifs de développement durable. On trouvera dans le programme provisoire de la séance thématique (AC/MOP-5/Inf.1-PRTR/MOPP-2/Inf.1) de plus amples renseignements sur les thèmes et les intervenants².

III. Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture du débat conjoint de haut niveau

Horaire: Mercredi 2 juillet, 10 h 00

4. Le débat conjoint de haut niveau débutera par des discours de bienvenue d'un haut représentant du pays hôte et du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe.

5. Les Parties devraient adopter l'ordre du jour provisoire.

Document:

Ordre du jour provisoire annoté du débat conjoint de haut niveau (ECE/MP.PP/2014/26-ECE/MP.PRTR/2014/1).

¹ Les documents de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la deuxième session de la Réunion des Parties pourront être consultés sur une page Web consacrée à ces sessions (<http://www.unece.org/env/pp/aarhusmop5&prtrmopp2/main.html>) dès qu'ils seront disponibles.

² Le programme de la séance thématique pourra être consulté sur la page Web consacrée aux sessions.

2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole

Horaire: Mercredi 2 juillet, 10 h 30

6. La Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP sera invitée à approuver le rapport sur les pouvoirs que lui soumettra le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe).

3. Séance thématique

Horaire: Mercredi 2 juillet, 10 h 35

7. La séance thématique comprendra deux tables rondes consacrées chacune à un sujet différent. La première portera sur le droit à l'information et la démocratie environnementale, la seconde sur le droit à l'information et les réseaux sociaux. Les débats se dérouleront sous la conduite d'un animateur.

Documents:

Projet de Déclaration de Maastricht (ECE/MP.PP/2014/L.26-ECE/MP.PRTR/2014/L.1);

Programme provisoire du débat conjoint de haut niveau (AC/MOP-5/Inf.1-PRTR/MOPP-2/Inf.1).

4. Déclaration de Maastricht

Horaire: Mercredi 2 juillet, 15 h 00

8. Les ministres et les chefs de délégation des Parties, Signataires et autres États, ainsi que les représentants des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et autres représentants de la société civile, seront invités à étudier et à adopter une déclaration.

Document:

Projet de déclaration de Maastricht (ECE/MP.PP/2014/L.26-ECE/MP.PRTR/2014/L.1).

5. Décisions de la Réunion des Parties à la Convention à sa cinquième session

Horaire: Mercredi 2 juillet, 16 h 10

9. La Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus sera invitée à examiner les projets de décision approuvés à sa cinquième session et à les adopter officiellement.

6. Clôture du débat conjoint de haut niveau

Horaire: Mercredi 2 juillet, 16 h 55

10. Le Président du débat conjoint de haut niveau prononcera la clôture de celui-ci.

IV. Organisations des travaux

11. Il est proposé de répartir comme suit le temps imparti pour la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention, le débat conjoint de haut niveau, la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole et les réunions connexes.

| <i>Date</i> | <i>Organe de la Convention/du Protocole</i> |
|--|--|
| Dimanche 29 juin | |
| 09 h 00-11 h 00 | Bureau de la Convention |
| 10 h 00-18 h 00 (selon les besoins) | Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention (pourrait se poursuivre en parallèle avec la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention, si besoin est) |
| 12 h 00-16 h 00 | Groupe de travail des Parties à la Convention ^a |
| Lundi 30 juin | |
| 10 h 00-18 h 00 | Cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention |
| Mardi 1^{er} juillet | |
| 10 h 00-18 h 00 | Cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et Bureau du Protocole |
| Mercredi 2 juillet | |
| 10 h 00-17 h 00 | Débat conjoint de haut niveau de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole |
| Jeudi 3 juillet | |
| 10 h 00-18 h 00 | Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole et Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole (pourrait se poursuivre en parallèle avec la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole, si besoin est) |
| Vendredi 4 juillet | |
| 10 h 00-16 h 00 | Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole |

^a La fin de l'après-midi/la soirée est consacrée à la mise au point, à la traduction et à la photocopie des documents susceptibles d'être révisés ainsi qu'à d'éventuelles réunions de coordination.

12. Des réunions parallèles pourront avoir lieu en dehors des horaires des séances officielles des Réunions des Parties (pendant la pause déjeuner et avant ou après la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention ou la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole). Un formulaire d'enregistrement et une indication plus précise des plages horaires des réunions parallèles seront communiqués en temps utile sur le site Web www.aarhusmaastricht.org.

13. Il est proposé de répartir comme suit le temps imparti pour le débat conjoint de haut niveau.

| <i>Date et heure</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> |
|---------------------------|--|
| Mercredi 2 juillet | |
| 10 h 00-10 h 30 | 1. Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau. |
| 10 h 30-10 h 35 | 2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole. |
| 10 h 35-11 h 30 | 3. Séance thématique – Table ronde 1. |
| 11 h 30-11 h 50 | **Pause café** |
| 11 h 50-13 h 00 | 3. Séance thématique – Table ronde 2. |
| 13 h 00-15 h 00 | **Déjeuner** |
| 15 h 00-16 h 10 | 4. Déclaration de Maastricht. |
| 16 h 10-16 h 55 | 5. Décisions de la Réunion des Parties à la Convention à sa cinquième session. |
| 16 h 55-17 h 00 | 6. Clôture du débat de haut niveau (suivie d'une réception d'adieu avec présentation officielle de la Déclaration de Maastricht et photo de groupe). |
